



**Val d'Europe**  
agglomération

## RELAIS PARENTS / ENFANTS / ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S RAM INTERCOMMUNAL DU VAL D'EUROPE

### REGLEMENT INTERIEUR DES ATELIERS D'EVEIL

#### Préambule

Le Relais Parents / Enfants / Assistant(e)s Maternel(le)s Intercommunal du Val d'Europe (RAM du Val d'Europe) a été mis en place en 2004 sous l'impulsion conjointe des partenaires suivants :

- **Val d'Europe agglomération** et plus particulièrement le Service « Vie Locale » qui gère le RAM du Val d'Europe
- Les **communes de Bailly-Romainvilliers, Chessy, Coupvray, Magny le Hongre et Serris** qui participent financièrement au fonctionnement du RAM du Val d'Europe et mettent à disposition locaux et personnel
- La **CAF de Seine et Marne** qui participe financièrement au fonctionnement du RAM du Val d'Europe

Les missions du RAM du Val d'Europe :

Le RAM du Val d'Europe est **un lieu de rencontres et d'échanges** entre Assistant(e)s Maternel(le)s, Aides à Domicile, Parents, Enfants et Professionnels de la Petite Enfance.

Il est également **un lieu d'information** concernant les démarches administratives liées au contrat entre Assistant(e)s Maternel(le)s et Parents.

Le RAM du Val d'Europe compte trois responsables titulaires du diplôme d'Educatrice de Jeunes Enfants. Le secrétariat ainsi que l'accueil téléphonique du RAM du Val d'Europe sont assurés par le secrétariat du Service « Vie Locale » de Val d'Europe agglomération.

**Le présent règlement a pour objet de déterminer les objectifs et conditions de fonctionnement des ateliers du RAM du Val d'Europe.**

## Article 1 : Les objectifs des ateliers du RAM du Val d'Europe

Chaque atelier d'éveil est animé par l'une des trois responsables du RAM (selon les communes).

Les ateliers du RAM sont destinés par ordre de priorité aux :

- assistant(e)s maternel(le)s ou aides à domicile (regroupées de façon générale sous le vocable « assistant(e)s maternel(le)s ») et aux enfants de moins de quatre ans non scolarisés qu'elles accueillent.
- Parents et à leurs enfants de moins de quatre ans non scolarisés.

Ces ateliers sont mis en place dans le but de **rompre l'isolement** des adultes, de leur permettre de **faire connaissance avec d'autres professionnels** de la Petite Enfance et **d'échanger** autour de leurs pratiques professionnelles ou parentales.

Les enfants ont la possibilité de se retrouver avec d'autres plus petits ou plus âgés qu'eux. Ils vont découvrir un nouvel espace de jeu et côtoyer d'autres adultes, devoir accepter des règles.

De ce fait les ateliers sont un facteur important dans la **socialisation du jeune enfant**.

Le temps d'atelier est un espace de rencontres où **chaque adulte**, professionnel ou parent, **doit avoir le souci de se centrer sur l'enfant afin de lui offrir une relation de qualité** : être attentif à ses besoins, l'accompagner par sa présence, une parole, un regard favorise découverte et socialisation en douceur.

**Dans cet espace chaque enfant doit se sentir sécurisé et respecté :**

- Eviter de parler de l'enfant ou de sa famille comme s'il n'était pas présent
- S'offrir la possibilité de repartir plus tôt si un des enfants montre des signes de fatigue
- ...

**L'usage des portables sur le temps des ateliers est interdit :**

L'utilisation des téléphones portables sur les temps de rencontre des ateliers ne doit pas perturber son bon déroulement. C'est pourquoi, l'usage des téléphones est strictement interdit sauf en cas d'urgence et en accord avec la Responsable du RAM.

**Les ateliers d'éveil sont des temps de rencontre et d'échange durant lesquels chaque participant, quel qu'il soit (assistant(e) maternel(le), responsable RAM, parent...), se doit écoute et respect mutuel.**

Lors des ateliers d'éveil, chaque participant s'engage :

- à s'impliquer dans le déroulement
- à saluer les personnes qu'il rencontre
- à communiquer verbalement de façon à se faire comprendre de tous
- à aider l'enfant à arriver en douceur quelle que soit l'heure

## Article 2 : La responsabilité des assistant(e)s maternel(le)s et des parents participants

Durant tout le déroulement des ateliers **les enfants sont sous la seule responsabilité de leur assistant(e) maternel(le)** (qui détient l'agrément pour leur accueil) **ou de leur parent participant à l'atelier.**

Il appartient à l'assistant(e) maternel(le) ou au parent participant de veiller à la sécurité affective et physique de chacun des enfants sous sa responsabilité. **Ce rôle ne peut être délégué à la responsable du RAM présente pour animer et organiser l'atelier.**

Dès leur arrivée à l'atelier, les enfants et les adultes accompagnants devront soit se déchausser, soit porter des chaussures différentes de celles utilisées pour l'extérieur.

Il appartient à l'assistant(e) maternel(le) ou au parent participant d'apporter les accessoires nécessaires pour effectuer **le change d'un enfant** (couches, nécessaire de toilette, vêtement de rechange...) ainsi que les éléments contribuant à la **sécurité affective de l'enfant** (« doudou » de l'enfant notamment).

**Aucun enfant malade ne sera accepté à l'atelier.** Aucun médicament ne sera administré dans le cadre des ateliers d'éveil par la responsable du RAM.

**L'assistant(e) maternel(le) ou le parent participant s'engage à apporter le nécessaire pour effectuer les premiers soins en cas d'accident de l'enfant.**

Pour rappel, tous les enfants accueillis en atelier n'ont pas l'autorisation parentale pour être photographiés. Lors des ateliers soyez vigilants à ne pas photographier les enfants qui ne sont pas accueillis à votre domicile sauf demande de la responsable du RAM.

Cette prise de photographie doit rester ponctuelle afin de préserver l'intimité des enfants.

## Article 3 : Les inscriptions aux ateliers du RAM du Val d'Europe

### 3 – 1 – Gratuité des inscriptions

Les inscriptions aux ateliers du RAM du Val d'Europe sont **gratuites** pour les assistant(e)s maternel(le)s, les parents participants et les enfants.

### 3 – 2 – Durée de validité des inscriptions

Les inscriptions aux ateliers du RAM du Val d'Europe sont valables **pour toute l'année de fonctionnement des ateliers du RAM du Val d'Europe**, soit de septembre à juillet.

### 3 – 3 – Dossiers d'inscription

Ne seront prises en compte que :

- **Les inscriptions des assistant(e)s maternel(le)s dont le dossier d'inscription est complet** (annexe 1)
- **Les inscriptions des parents participants dont le dossier d'inscription est complet** (annexe 2)
- **Les inscriptions des enfants dont le dossier d'inscription est complet** (annexe 3)

Les dossiers d'inscription des assistant(e)s maternel(le)s, des parents participants et des enfants pourront être, soit :

- Transmis par courrier au service vie locale
- Remis à la responsable RAM **lors de leur première** participation aux ateliers.

### 3 – 4 – Enregistrement des inscriptions

Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée et de façon à organiser un « roulement » :

- Soit avant les ateliers par le secrétariat du service vie locale de Val d'Europe agglomération ([ram@vdeagglo.fr](mailto:ram@vdeagglo.fr) - 01.60.43.66.26) ou la responsable RAM concernée
- Au moment de l'atelier auprès de la responsable RAM concernée

#### Article 4 : Le déroulement des ateliers du RAM du Val d'Europe

Le déroulement des ateliers du RAM du Val d'Europe est le suivant :

- 9h/09h30 : Accueil convivial des enfants, des assistant(e)s maternel(le)s par la responsable RAM et, éventuellement, l'auxiliaire de puériculture mise à disposition par la commune.

**Nota : Pour le bon déroulement des ateliers, et le respect du fonctionnement de la structure accueillante, au-delà de 09h30, la responsable RAM se réserve la possibilité de ne pas accueillir l'assistant(e) maternel(le) arrivée en retard.**

- 9h30/9h45 : Temps d'échange avec les assistant(e)s maternel(le)s, les parents participants, les enfants sont en jeux libres.

*Ce sont des moments privilégiés offerts à l'enfant pour expérimenter différentes activités sous le regard bienveillant et vigilant de l'adulte.*

*L'adulte observe, rassure afin de favoriser l'autonomie de l'enfant et de l'aider à se confronter aux règles du groupe : partager, attendre son tour, ...*

- 9h45/10h30 : Proposition d'atelier encadré par les adultes (responsable RAM, assistant(e)s maternel(le)s, les parents participants et, éventuellement, l'auxiliaire de puériculture affectée par la commune) pour l'éveil et la créativité des enfants (peinture, manipulation, modelage, ...).

*Les activités dites plus dirigées sont proposées et **non imposées** à l'enfant en fonction de ses envies, de son plaisir à s'exprimer dans ce qui est mis à sa disposition*

*Même si l'adulte intervient plus dans ce temps, il **ne fait pas à la place** de l'enfant. Il joue un **rôle de guide**, de **soutien** et le **valorise**.*

*L'important reste **le plaisir** que l'adulte et l'enfant prennent à faire l'activité ensemble et non le résultat.*

- 10h30/10h45 : Rangement des activités par les assistant(e)s maternel(le)s, les parents participants et les enfants.

- 10h45/11h : Temps de motricité des enfants encadrés par les assistant(e)s maternel(le)s, les parents participants et coordonné par la responsable RAM.

- 11h/11h15 : Retour au calme à l'aide d'histoires, de comptines, marionnettes... qui marquent la fin de l'atelier, le temps du rangement par les assistant(e)s maternel(le)s, les parents participants et les enfants.

Ce déroulement est présenté à titre indicatif. La responsable RAM peut le modifier en fonction notamment du public et de la configuration des locaux.

#### Article 5 : Annulations des ateliers du RAM du Val d'Europe

##### 5 – 1 – Annulation d'une participation à un atelier par un(e) assistant(e) maternel(le) ou un parent participant

Si un(e) assistant(e) maternel(le) ou un parent participant inscrit à un atelier ne pouvait être présent pour une raison quelconque (maladie d'un enfant par exemple), **celui-ci est prié de le signaler au plus tôt** soit directement auprès de la Responsable RAM, soit auprès du Secrétariat du Service de la vie locale de Val d'Europe agglomération ([ram@vdeagglo.fr](mailto:ram@vdeagglo.fr) - 01.60.43.66.26).

Les désistements, à signaler le plus vite possible, peuvent être enregistrés jusqu'à 9h30 le matin même de l'atelier.

**Le respect de cette consigne doit permettre d'inscrire un(e) autre assistant(e) maternel(le) ou un autre parent participant à l'atelier.**

L'assistant(e) maternel(le) ou le parent participant qui aura annulé sa participation sera alors inscrite à un autre atelier suivant les places disponibles.

##### 5 – 2 – Annulation d'un atelier du fait du RAM

Si un atelier devait être annulé du fait du RAM (par exemple indisponibilité de la responsable RAM), il appartient au secrétariat du service de la vie locale de Val d'Europe agglomération de prévenir les assistant(e)s maternel(le)s et les parents participants inscrits à l'atelier le plus vite possible et de déterminer une nouvelle inscription dans les meilleurs délais.

## Article 6 : Modalités d'exclusion temporaire ou définitive des ateliers d'éveil

Si les participants aux ateliers d'éveil, assistant(e)s maternel(le)s ou parents, ne respectent pas les principes exposés à l'article 1 du présent règlement, Val d'Europe agglomération se réserve la possibilité de les exclure temporairement ou définitivement des ateliers d'éveil.

Il est rappelé que la participation aux ateliers n'est nullement obligatoire et que l'exclusion restera exceptionnelle. Le dialogue et l'écoute seront privilégiés afin de trouver une solution à l'amiable entre Val d'Europe agglomération et les participants.

Procédure d'exclusion :

- La responsable RAM, après en avoir informé sa hiérarchie, signalera à l'intéressé(e) ou aux intéressé(e)s le comportement inadapté.
- Val d'Europe agglomération procédera à un courrier de rappel du respect du présent règlement intérieur. Une rencontre avec l'intéressé(e) ou les intéressé(e)s sera proposée.

Si à la suite de ce courrier, la responsable du RAM constate, après en avoir informé sa hiérarchie, la poursuite de comportement inadapté, Val d'Europe agglomération se réserve le droit de procéder à l'exclusion temporaire de l'intéressé(e) ou des intéressé(e)s pour une durée qui sera déterminée par le Val d'Europe agglomération en fonction de la nature des faits et/ou du comportement.

A la suite de l'exclusion temporaire, l'intéressé(e) ou les intéressé(e)s pourr(a)ont réintégrer les ateliers d'éveils.

Dans le cas de la poursuite de faits inappropriés et/ou de comportement inadapté au bon déroulé des ateliers d'éveil, Val d'Europe agglomération se réserve le droit d'exclure définitivement l'intéressé(e) ou les intéressé(e)s des ateliers d'éveil du RAM du Val d'Europe. L'intéressé(e) ou les intéressé(e)s en sera(ont) averti(s) par courrier.

Fait à Chessy, le lundi 22 février 2016.

**M. Arnaud DE BELENET,**  
Président de Val d'Europe agglomération



**ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S  
du VAL D'EUROPE  
REGLEMENT INTERIEUR DES ATELIERS**

ANNEXE 1 : Fiche d'inscription de  
l'assistant(e) maternel(le)  
(à compléter par l'assistant(e) maternel(le))



Nom et prénom de l'assistant(e) maternel(le) :

.....

Adresse : .....

.....

Tél. fixe : .... / .... / .... / .... / .... Tél. portable : .... / .... / .... / .... / ....

E-mail .....@.....

Date de l'agrément : .... / .... / .....

Nombre de places : .....

Accueil des enfants :

Nom et prénom :

.....

Date de naissance :

.... / .... / ....

Nom et prénom :

.....

Date de naissance :

.... / .... / ....

Nom et prénom :

.....

Date de naissance :

.... / .... / ....

Nom et prénom :

.....

Date de naissance :

.... / .... / ....

Nom et prénom :

.....

Date de naissance :

.... / .... / ....

Je, soussigné(e), Madame, Monsieur, ....., assistant(e) maternel(le) agréé(e),

- Souhaite participer aux ateliers proposés par le Relais Parents Enfants Assistant(e)s Maternel(le)s Intercommunal du Val d'Europe.

- Déclare avoir pris connaissance et accepté le règlement intérieur des ateliers du Relais Parents Enfants Assistant(e)s Maternel(le)s Intercommunal du Val d'Europe.

Fait à ....., le .... / .... / ....

Signature :

*A retourner au RAM du Val d'Europe*

# Demande d'autorisation de reproduction et de représentation d'images



Objet :

Date :

Lieu :

Je soussigné(e)\* .....

Demeurant\* .....

Code postal\* : ..... Ville :\* .....

Tel :\* ..... Mail\* : .....

**Autorise Val d'Europe agglomération, en les personnes de Yann Piriou et Sandrine Olivier,**

à filmer et photographier mon enfant dont le nom est .....

.....

Né(e) le .....

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise le Val d'Europe agglomération à fixer, reproduire et communiquer au public les images prises dans le cadre de la présente.

Les images filmées pourront être exploitées et utilisées sans limitation de durée, intégralement ou par extraits, et notamment dans les supports de communication suivants :

- Plaquettes promotionnelles, affiches, journal, vidéos, supports électroniques et informatiques existants ou à venir, édités en direction de partenaires institutionnels et du grand public
- site internet, webtv et page Facebook de Val d'Europe agglomération

Val d'Europe agglomération s'interdit expressément de procéder à une exploitation des images susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de la personne filmée.

En conséquence de quoi, je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés.

Fait au Val d'Europe, le ..... 2016.

Signature

*\*Vos données resteront strictement confidentielles.*

**RELAIS PARENTS / ENFANTS / ASSISTANTES  
MATERNELLES DU VAL D'EUROPE  
REGLEMENT INTERIEUR DES ATELIERS  
ANNEXE 2 : Fiche d'inscription d'un parent participant  
(à compléter par le parent participant)**



**NB : Cette annexe doit être complétée seulement si, en tant que parent, vous souhaitez vous-même fréquenter les ateliers du RAM avec votre enfant.** Il n'est donc pas nécessaire de compléter la présente annexe simplement si vous souhaitez que votre enfant et son assistante maternelle fréquentent les ateliers du RAM.

Nom et prénom du parent qui souhaite participer aux ateliers du RAM avec son enfant :

.....

Adresse : .....

.....

.....

Tél. fixe : .... / .... / .... / .... / .... Tél. portable : .... / .... / .... / .... / ....

E-mail : .....@.....

Enfants :

Nom et prénom :

.....

Date de naissance :

.... / .... / ....

Nom et prénom :

.....

Date de naissance :

.... / .... / ....

Nom et prénom :

.....

Date de naissance :

.... / .... / ....

Je, soussignée, Madame, Monsieur, ....., Parent,

- souhaite participer aux ateliers proposés par le Relais Parents Enfants Assistantes Maternelles Intercommunal du Val d'Europe.

- déclare avoir pris connaissance et accepté le règlement intérieur des ateliers du Relais Parents Enfants Assistantes Maternelles Intercommunal du Val d'Europe fourni par l'assistant(e) maternel(le) ou sur demande au secrétariat du service de la vie locale de Val d'Europe agglomération ([ram@vdeagglo.fr](mailto:ram@vdeagglo.fr)- 01.60.43.66.26).

Fait à ....., le .... / .... / ....

Signature :

*A retourner au RAM du Val d'Europe*



**ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S  
du VAL D'EUROPE  
REGLEMENT INTERIEUR DES ATELIERS  
ANNEXE 3 : Fiche d'inscription de l'enfant  
(à compléter par le(s) parent(s) pour  
chaque enfant)**



Afin de garantir un accueil sécurisant et de qualité lors de ces rencontres, **nous vous demandons de vous organiser au mieux pour que votre enfant puisse être présent avant 9h30** (soit en le déposant suffisamment tôt chez son assistant(e) maternel(le), soit en l'accompagnant vous-même à l'atelier).

Si vous souhaitez participer vous-même à un atelier d'éveil avec votre enfant, vous êtes bienvenu(e) et devez prendre contact au préalable avec le secrétariat du service de la vie locale de Val d'Europe agglomération ([ram@vdeagglo.fr](mailto:ram@vdeagglo.fr) - 01.60.43.66.26).

**Autorisation de participation aux ateliers d'éveil du RAM du Val d'Europe**

Je soussigné(e) Madame ou Monsieur ....., détenteur de l'autorité parentale sur l'enfant ....., autorise Madame, Monsieur, ....., assistant(e) maternel(le) agréé(e), à participer avec l'enfant aux ateliers d'éveil du RAM du Val d'Europe.

Adresse : .....

E-mail : .....@.....

Fait à ....., le .....

Signature du (des) parent(s)

*A retourner au RAM du Val d'Europe*

**Autorisation de photographeur  
(Article 9 du Code Civil, droit à la protection de l'image)**

Je soussigné(e) Monsieur ou Madame ....., autorise la photographie (individuelle ou collective) de notre enfant ....., dans le cadre des ateliers du Relais Parents / Enfants / Assistant(e)s Maternel(le)s du Val d'Europe et leur possible utilisation (par exemple lors d'une exposition sur les activités des enfants).

Fait à ....., le .....

Signature du (des) parent(s)

*A retourner au RAM du Val d'Europe*